

L'EPS a pour finalité de former par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire.

Cinq objectifs :

- Développer sa motricité
- Savoir se préparer et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif
- Construire durablement sa santé
- Accéder à un patrimoine culturel

L'enseignement de l'EPS au lycée doit permettre de construire progressivement des acquisitions dans les 5 champs d'apprentissage propres à l'EPS (CA1 à 5, dans lesquelles sont réparties les activités physiques et sportives enseignées).

Tout cela ne peut se faire sans le respect de certaines règles. Vous les trouverez ci-après ainsi que quelques informations supplémentaires.

Nous tenons tout d'abord à rappeler aux élèves et parents que **PRONOTE est un outil de communication privilégié** (notes, devoirs à faire, contenu des cours, observations, oublis de tenues, communication parents-profs...). **Merci de le consulter régulièrement.**

1) Assiduité et retards.

Les cycles d'APS comportent en général 7 à 8 séances, dont les deux dernières consacrées à l'évaluation.

Seule l'assiduité aux cours permettra à l'élève de progresser.

Il convient d'arriver à l'heure pour ne pas perturber le déroulement du cours.

En cas de cours au stade ou à la chapelle, l'élève en retard se présentera aux vestiaires du bureau EPS. L'enseignant décidera ou non de l'accepter en cours. En cas de refus, il sera renvoyé en vie scolaire. En cas de cours au gymnase, l'élève devra se présenter au bureau de la Vie Scolaire. L'élève sera, selon les raisons du retard, autorisé ou non à aller en cours et la vie scolaire lui ouvrira le portail d'accès au gymnase. Tout retard peut donner lieu à punition ou sanction, selon le cas.

2) Tenue d'EPS

- short, survêtement, tee-shirt et une paire de vraies chaussures de sport propres (pas de chaussures en toile type « Converse »).

Chaque élève amènera une paire des chaussures avec des semelles propres sous peine de ne pas pouvoir pratiquer.

- vêtement de pluie si nécessaire pour l'athlétisme (le cours ne sera pas annulé en cas de pluie)
- affaires de rechange pour des raisons d'hygiène
- petite bouteille d'eau
- pas de bijoux (montres, colliers, bracelets, boucles d'oreilles) ni de piercing ; ils devront être enlevés au préalable (éviter les objets de valeur)
- cheveux attachés, pas de chewing-gum en cours, pas de casquette ni bonnet sur la tête (sauf conditions climatiques particulières).

3) Inaptitudes médicales

- dans tous les cas l'élève se présente au professeur d'EPS avec l'original de son certificat d'inaptitude.

- le professeur d'EPS conservera l'original et se chargera, si besoin, de le faire figurer sur Pronote

- le certificat médical doit préciser la durée de l'inaptitude, son caractère total ou partiel (informer le médecin de l'APSA pratiquée) ; un modèle officiel de certificat médical est téléchargeable sur le site internet du lycée (voir lien dans coupon-réponse) et sur Pronote

- L'élève inapte doit assister au cours d'EPS pour acquérir les compétences en AFL3 (arbitrage, coaching, juge...) et garder le lien avec l'activité sauf avis contraire du professeur selon l'inaptitude, l'APSA pratiquée et le lieu de pratique,

- **En cas d'inaptitude partielle ou de handicap** il est essentiel de maintenir une activité physique. Une **EPS adaptée** peut être proposée à l'élève, y compris à l'examen du Bac. **Prendre contact dès la rentrée avec l'enseignant.**

- si problème de santé majeur, qui peut influencer la pratique en EPS (ex : asthme, souffle au cœur, problème cardiaque...), en informer rapidement l'enseignant par un mot des parents sur pronote.

- si l'élève n'a pas eu le temps de voir un médecin, une demande de dispense de pratique exceptionnelle sera acceptée, à condition que les parents écrivent un mot au professeur sur pronote (en précisant la nature de la blessure), et que cela reste exceptionnel.

- sans un mot des parents avant le cours ou certificat médical l'élève participera normalement à la séance d'EPS.

- **lors des évaluations de fin de cycle seule une dispense établie par un médecin sera acceptée.**

- **Pour les CCF du BAC EPS le certificat médical devra être établi sur le modèle officiel de l'Éducation Nationale**

4) Attitude en cours

- tout le monde ne peut être champion olympique, mais il faut venir en cours avec l'envie de progresser et faire des efforts
- chercher à acquérir des habitudes de pratique sportive
- penser qu'il n'y a pas que la note qui compte mais aussi l'appréciation ! (**importance des remarques pour dossier Parcoursup**)
- respect des règles de sécurité de l'APSA
- **si blessure lors d'un cours, prévenir immédiatement l'enseignant**

5) Déplacements

- les élèves sont pris en charge au niveau de la grille verte menant au gymnase, à l'heure du début du cours
- les vestiaires sont situés à côté de la grille pour l'athlétisme et tennis de table, et dans le gymnase pour les autres APS
- les déplacements à l'intérieur du lycée ou pour se rendre au stade se font en classe entière avec l'enseignant.
- pour les épreuves du bac, les élèves se rendent sur les installations par leurs propres moyens et sont libérés dès la fin de leur épreuve avec un retour en autonomie.
- lors des cours d'EPS, en cas de circonstances exceptionnelles (ex : accidents, blessures...), **sous décision de l'enseignant**, les élèves pourront se rendre et revenir des installations de façon autonome.
- Ils devront se faire dans le calme, dans le respect des règles de sécurité (sur trottoirs, arrêt à chaque croisement...)
- le règlement intérieur s'applique pendant les déplacements (pas de téléphone portable ni de Mp4 ou d'I-Pod, pas d'écouteurs même non branchés, pas de crouvre-chef...)

6) Évaluations

- elles ont lieu en fin de cycle (planifiée) ; néanmoins il y a possibilité de petites notes supplémentaires en cours de cycle
- si absence prévisible (journée d'appel, rdv médical, voyage scolaire...) en informer l'enseignant au plus tôt pour qu'il puisse anticiper l'évaluation des élèves concernés
- pour les évaluations Bac de terminale les élèves recevront une convocation officielle 15 jours avant l'épreuve. En cas d'absence de l'élève le jour de la distribution des convocations le secrétariat se chargera de l'envoyer par courrier.

7) Punitions

- oubli de tenue noté sur Pronote
- 1 oubli de tenue entraîne un « malus » sur la note d'EPS (1/2 ou 1 point retranché par oubli de tenue sur la note d'AFL 2 « savoir s'entraîner »)
- attitude irrespectueuse, non-respect des règles de sécurité, manque de travail : application du règlement intérieur du lycée

8) Association Sportive du lycée

- elle fonctionne tous les jours sur le temps de midi ainsi que le mercredi après-midi (entraînements et compétitions UNSS).
- la pratique peut être uniquement de loisir (midi et/ou mercredi) ; pas d'obligation de compétitions.
- différentes activités sont proposées (cf planning affiché sur la vitre à l'entrée de la « rotonde » et sur la porte du bureau EPS + page Instagram « AS Lycée Fulbert »), mais la liste n'est pas exhaustive : nous sommes à l'écoute des souhaits des élèves
- la participation à l'AS est un excellent moyen pour bien s'intégrer au lycée et connaître les élèves des autres classes. Elle permet également le perfectionnement dans certaines APS pratiquées en cours d'EPS
- l'AS, par le biais de sa fédération l'UNSS, permet également de passer des diplômes de Jeune Officiel (JO), notamment d'arbitre, qui peuvent par la suite figurer en bonne place sur un CV ou permettre de passer un diplôme fédéral (valorisant sur Parcoursup, notamment si l'on souhaite s'orienter vers les Métiers du Sport)
- cotisation de 20 euros + autorisation parentale (plus besoin de certificat médical)
- se présenter au créneau souhaité et voir avec le professeur en charge de l'activité

9) Information complémentaire

Dans certains cours, pour favoriser les apprentissages ou pour faciliter une évaluation la plus objective possible, la vidéo sera utilisée (ex : en acrosport, en step). Les images ne seront pas diffusées mais uniquement utilisées dans le cadre du cours au sein de la classe, ou par l'enseignant. Les élèves pourront par exemple voir les vidéos pendant le cours pour repérer plus facilement leurs erreurs et ainsi mieux progresser. C'est un outil très utile pour améliorer ses résultats, notamment en vue des épreuves du BAC.

RÈGLEMENT EPS – Lycée FULBERT

Coupon – réponse à rendre au prochain cours (non rendu entraine malus sur la note)

Absence de réponse vaut acceptation

Je soussigné,, responsable légal de l'élève
....., de la classe de, ai pris connaissance du règlement EPS publié sur
le site web du lycée (et sur Pronote) et en accepte tout le contenu.

Lien vers site :

<https://www.lyceefulbert.fr/le-lycee-3/vie-scolaire/reglements-et-documents-a-telecharger/reglement-eps/>

Le/ 09 / 202...

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

RÈGLEMENT EPS – Lycée FULBERT

Coupon – réponse à rendre au prochain cours (non rendu entraine malus sur la note)

Absence de réponse vaut acceptation

Je soussigné,, responsable légal de l'élève
....., de la classe de, ai pris connaissance du règlement EPS publié sur
le site web du lycée (et sur Pronote) et en accepte tout le contenu.

Lien vers site :

<https://www.lyceefulbert.fr/le-lycee-3/vie-scolaire/reglements-et-documents-a-telecharger/reglement-eps/>

Le/ 09 / 202...

Signature du responsable légal

Signature de l'élève

RÈGLEMENT EPS – Lycée FULBERT

Coupon – réponse à rendre au prochain cours (non rendu entraine malus sur la note)

Absence de réponse vaut acceptation

Je soussigné,, responsable légal de l'élève
....., de la classe de, ai pris connaissance du règlement EPS publié sur
le site web du lycée (et sur Pronote) et en accepte tout le contenu.

Lien vers site :

<https://www.lyceefulbert.fr/le-lycee-3/vie-scolaire/reglements-et-documents-a-telecharger/reglement-eps/>

Le/ 09 / 202...

Signature du responsable légal

Signature de l'élève